

**PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
du 25 février 2021

18 h, salle polyvalente de Cazilhac (34)

Membres présents : ANGELI Laurette, JUTTEAU Françoise, DURAND Martine, MACHECOURT Valérie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, REILHAN Patrick, WELLER Marc, FEBRINON Vincent.

Membres absents excusés : DESSERME Sabrina, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, BURTET Jean-Luc, VIGNE Alexandre, MEERT Jacques.

Membres absents : PASQUIER Sébastien, le Président de la communauté de communes de Piémont Cévenol, le 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes de Piémont Cévenol.

Membre remplacé : Vincent FEBRINON remplace Jacques MEERT.

Procurations : Jean LAFOUX donne procuration à Pierre COMPAN, Alexandre VIGNE donne procuration à Régis VALGALIER

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h05.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal du dernier comité syndical du 17 décembre 2020.

Aucune modification n'étant demandé, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

La réunion de ce soir a un seul sujet, le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021.

En introduction, le Président fait part de sa rencontre récente avec l'entreprise SUEZ qui lui a indiqué que le prix moyen, actuellement en France, pour le stockage des ordures ménagères résiduelles est de 120 €/t. Pour le SYMTOMA, il sera de 107 €/t durant toute l'année mais devrait donc augmenter les années suivantes.

Il continue de suivre la piste de l'incinérateur de Lunel-Viel avec un tarif de « vide de four », part commerciale laissée à l'exploitant, qui devrait être autour de 150 €/t mais avec une TGAP à 17 € alors qu'elle est de 37 € pour l'enfouissement.

Quoiqu'il en soit, pour 2021, le coût supplémentaire de traitement des sacs noirs va représenter environ 180 000 € par rapport à 2020, à quantités égales (11 600 tonnes).

L'année dernière, sur les 11 600 d'OM résiduelles, 60 % ont été acheminés sur le site de Salindres et les 40 % restants sur le site d'enfouissement de Bellegarde. Les 2 sites sont gérés par SUEZ.

Pour les transports, le nouveau marché a été signé en décembre 2019 pour 6 ans avec l'entreprise CCA de Molières-Cavaillac avec des prix relativement stables.

Autre sujet : certaines communautés de communes souhaiteraient revoir le mode de calcul des contributions financières au syndicat mixte. Le président ne s'y oppose pas mais, vu le calendrier budgétaire, la réflexion ne pourra être engagée que dans les prochaines semaines avec une application éventuelle en 2022. Pour cette année, il conviendra de garder le mode actuel.

Le président évoque aussi la forte pression de l'entreprise PAPREC qui souhaite revoir à la hausse certains prix de la DSP. Il a rencontré plusieurs fois les responsables mais sans jamais céder aux revendications. Cependant, il a déjà pris conseil auprès d'un cabinet d'avocats parisiens spécialisés en droit public, au cas où... Dans le cadre de cette affaire, il a même reçu individuellement le porteur du projet Europlastic, monsieur CALVET, qui s'était montré intéressé par la reprise intégrale de la DSP. Malheureusement, face à l'attitude peu constructive de PAPREC selon ses dires, il a fini par jeter l'éponge. Toujours selon lui, il a eu l'impression de servir de « lièvre » à PAPREC pour contraindre le SYMTOMA à accepter les augmentations tarifaires. Face au refus du président, le délégué général de PAPREC envisage de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif pour une médiation. D'après les avocats, le syndicat mixte est dans son droit. C'est pourquoi, le président entend ne pas réagir pour l'instant et attendre la réaction officielle de PAPREC sur ce dossier.

Le président informe ensuite l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le tri du sac jaune se fait sur le site PAPREC de Lansargues. Les emplois liés à cette activité sur Liouc ont donc été délocalisés sur la base du volontariat. Mais sur

les trois emplois en CDI concernés, seul l'un d'entre eux a accepté. PAPREC s'est donc séparé des deux autres. Le reste du personnel de tri était constitué d'agents intérimaires dont les contrats n'ont pas été reconduits.

Autre information du président : la TVA sur les opérations externes de recyclage et toutes les prestations en rapport, est passée de 10 % à 5,5 %, le 1<sup>er</sup> janvier dernier. L'économie estimée est d'environ 60 000 euros sur un an. Ajoutée à cela, une légère hausse des prix de reprise des matières à recycler, cela constitue les seules bonnes nouvelles de l'année qui commence.

Mais globalement, pour endiguer les augmentations actuelles et futures des coûts, le président rappelle que la meilleure réaction reste la diminution des quantités de déchets résiduels. C'est pourquoi, il insiste sur le travail à mener auprès des administrés sur les bio-déchets, via les composteurs individuels ou collectifs. Ces déchets pèsent lourd alors qu'ils peuvent être traités à proximité par tout un chacun. Il faudra donc obtenir une baisse sensible des tonnages correspondants d'ici 2 ans. L'objectif global du président en fin de mandat est d'arriver à 10 000 tonnes d'OM résiduelles par an, et de passer de 2 500 tonnes à 2 000 tonnes par an d'encombrants résiduels.

A ce sujet, monsieur PALLIER demande qu'un état des tonnages soit annoncé en réunion tous les 6 mois pour améliorer la lisibilité de la situation.

Madame ANGELI propose également qu'un point soit fait avant et après l'été car la production estivale est très importante sur le territoire.

Monsieur VALGALIER estime qu'il faut travailler au plus près des services de collecte car il y a encore trop d'objets déposés dans les bacs d'OM au lieu d'être apportés directement en déchèteries. Il pense notamment aux objets électriques dont la filière de recyclage ne coûte rien au SYMTOMA. Il faut aussi s'intéresser aux déchèteries pour mettre fin aux détournements de certains matériaux comme les batteries. C'est une filière qui rapporte de l'argent et tout détournement fait perdre cet argent au syndicat mixte donc à tout le monde indirectement.

Le Président aborde ensuite le sujet du site de gravats de Lanuéjols qu'il envisage de fermer suite à la visite d'un inspecteur de la DREAL. Les investissements demandés pour sa normalisation sont trop importants au regard des quantités concernées qui sont d'une benne par mois.

Il évoque également la demande de la communauté de communes de Piémont Cévenol de mettre un terme aux dépôts intermédiaires de déchets de plâtres sur l'ancienne déchèterie de Sauve pour une question de propreté des lieux. La solution alternative aura un coût supplémentaire qu'il conviendra d'anticiper sur le projet de BP 2021.

Plus largement, le président demande à ce que chacun réfléchisse déjà, durant ce mandat, au devenir du site de Liouc car au terme de la DSP, dans 9 ans maintenant, le SYMTOMA sera propriétaire de l'ensemble du site, bâtiment et machines compris.

Madame MACHECOURT présente pour ceux qui ne connaissent pas, l'opération « assos durables ». Cette opération permet à toutes les associations qui le souhaitent de signer une convention avec le SYMTOMA afin de récupérer certains emballages sur diverses manifestations où auparavant rien n'était trié. Le SYMTOMA reverse alors 40 centimes à l'association volontaire pour tout kilo de cannettes ou de bouteilles plastiques, trié et apporté au service technique à St Hippolyte. Elle reprend également les propos du président sur les bio-déchets. Les EHPAD, les cantines scolaires, les restaurants quand cela sera de nouveau possible, et les centres-bourgs seront concernés par des composteurs collectifs. L'objectif est de réduire de 100 tonnes par an les OM résiduelles. Cela fonctionne déjà depuis plusieurs années dans quelques structures comme au collège de Quissac. Elle insiste aussi pour qu'une personne référente soit formée sur chaque site afin d'en assurer le succès.

Monsieur BURDIN propose d'essayer de trouver des leviers en interne car sa communauté de communes a la compétence « cantines scolaires ».

Le Président précise que dans sa commune, Cazilhac, l'école publique et l'école privée disposent déjà de composteurs collectifs dits pédagogiques .

Mesdames MACHECOURT et ANGELI précisent aussi que pour cette année, les interventions dans les écoles porteront principalement sur les bio-déchets. Cependant, le remplacement de l'agent du SYMTOMA en charge de ces missions prend plus de temps que prévu. Il y aura donc du retard dans ce domaine.

Le Président revient sur les demandes de subventions en cours auprès de la Région et de l'Ademe pour le programme « bio-déchets ». Les réponses arriveront dans les prochaines semaines. Le budget investissement envisagé est de l'ordre de 40 000 euros. A ce montant, il faut ajouter 15 000 euros pour la suite du programme de compostage individuel lancé ces dernières années.

Passant à la problématique du traitement des OM résiduelles, le Président fait part de son entretien avec Jean-Christian REY, le président de l'agglomération du Gard Rhodanien, le 22 janvier dernier. Ce dernier l'a informé de sa volonté de porter un projet de valorisation énergétique de déchets sur son territoire. Il l'a également sollicité pour le soutien éventuel du SYMTOMA sur ce dossier ce qui lui a été confirmé immédiatement. L'idée est donc lancée. Plusieurs syndicats gardois sont intéressés. Bien sûr, une réalisation concrète est impossible d'ici la fin du mandat compte tenu des délais administratifs et techniques, mais s'il arrive à terme, ce projet pourrait pallier le déficit actuel de solutions gardoises de traitement à moyen terme.

Le président rappelle la situation du Gard : globalement, l'Occitanie dispose d'une capacité globale de traitement suffisante pour la production actuelle de déchets résiduels. C'est sur ce constat que le Plan Régional a été bâti pour

refuser toute capacité supplémentaire à l'avenir. Malheureusement, à l'échelle d'un département comme le Gard, cette approche pose problème ; les unités n'étant pas réparties de façon homogène sur le territoire régional. Le Gard se trouve ainsi en sous-capacité évidente. Madame ANGELI rappelle que c'est pour cette seule raison qu'en 2019, tous les syndicats gardois ainsi que le préfet du Gard avaient voté contre l'adoption du Plan Régional.

Madame ANGELI poursuit son propos en demandant à chacun, à son niveau, communal ou communautaire, de ne pas hésiter à transmettre autour de lui que les augmentations vont se poursuivre au moins jusqu'en 2025, à commencer par celle de la TGAP, décidée par l'État. Le Président ajoute que les hausses de tarifs imposés récemment par SUEZ et VEOLIA partout en France commencent à créer des remous dans les collectivités. Les situations locales, souvent soumises à monopole, deviennent intenables pour les finances publiques.

Concernant les emballages, monsieur FAIDHERBE qui représente le syndicat mixte au sein de l'association nationale AMORCE, trouve que les collectivités n'ont pas le juste retour financier de la part de l'éco-organisme CITEO. Il pense qu'il existe encore des tolérances à l'échelon supérieur des pouvoirs publics envers les metteurs sur le marché. Certes, des progrès ont été faits mais ils ne sont pas suffisants pour soulager la pression financière que subissent les collectivités dans ce domaine. C'est un combat difficile, d'autant que le consommateur, parfois, tombe dans l'incohérence en achetant des produits sur-emballés sans se poser la question du déchets générés. Il faut pourtant continuer à évoquer ce problème avec les grands élus que sont les députés et les sénateurs dès que l'occasion se présente.

Pour madame MACHECOURT, il y a aussi des lois qui vont dans le bon sens comme l'interdiction des sacs ou des couverts en plastiques mais il faut aller encore plus loin.

Le Président évoque ensuite la réunion qui a eu lieu dans cette même salle, le 28 janvier dernier, avec tous les gardiens des déchèteries du territoire et leurs encadrants. Il l'a trouvée constructive autant que les interventions argumentées de ces personnels. Elle a permis à chacun de s'exprimer. Concrètement, il a été question du problème posé par les déchets d'amiante. Les réponses de la société SRC de Teyran ont été claires. De même, la possible mise en place d'une filière « plastiques rigides » en déchèteries a été présentée par la représentante de la société VALORPLAST. Mais, sur ce point, quelques freins techniques sont encore à lever avant sa mise en pratique.

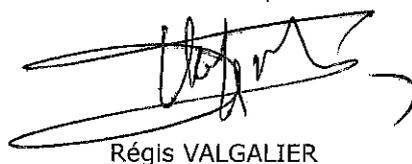
Pour conclure, le Président rappelle qu'un des adhérents ne siège toujours pas au comité syndical. En effet, la communauté de communes Piémont Cévenol maintient sa volonté de quitter le SYMTOMA pour rejoindre le SITOM Sud Gard qui gère l'Unité de Valorisation Énergétique de Nîmes. Dernièrement, le Préfet a demandé au président de Piémont Cévenol de désigner ses délégués au SYMTOMA, conformément à la réglementation. Face au refus réitéré, le Préfet du Gard a porté l'affaire devant le juge administratif. Le résultat devrait être connu dans les prochaines semaines. Si toutefois, cet adhérent quittait le SYMTOMA comme il le souhaite, se poserait nécessairement la question du devenir du site de Liouc et du maintien des bureaux et du bâtiment technique à St Hippolyte.

Aucune autre demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération indiquant que le DOB a bien eu lieu, conformément au code général des collectivités territoriales, est adoptée à l'unanimité.

Le président lève la séance à 19h15.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Valgalier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Régis VALGALIER